COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

Délibération n°24-DC042

Conseil Communautaire du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Saint Germain de Joux, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents:

CHAMPFROMIER: Gilles FAVRE
CHANAY: Elisabeth JEAMBENOIT
CONFORT: Raphaël CASTIGLIA

GIRON: Florian MOINE

<u>INJOUX-GENISSIAT</u>: Patricia VERDET <u>MONTANGES</u>: Christophe MARQUET

PLAGNE: Philippe DINOCHEAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX: Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

<u>VALSERHÔNE</u>: Patrick PERREARD - Régis PETIT - Catherine BRUN - Isabelle DE OLIVEIRA - Serge RONZON - Benjamin VIBERT - Marie-Françoise GONNET - Annick DUCROZET - Françoise DUCRET - Christophe MAYET - Sacha KOSANOVIC - Sandra LAURENT-SEGUI - Sebahat BULUT -

Christiane RIGUTTO VILLES: Guy SUSINI

Absents: Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Sophie SELLIER

Pouvoirs:

<u>CHAMPFROMIER</u>: Jacques VIALON à Gilles FAVRE <u>CHANAY</u>: JOUHAUD Lucie à Elisabeth JEAMBENOIT <u>CONFORT</u>: Daniel BRIQUE à Raphaël CASTIGLIA

<u>INJOUX-GENISSIAT</u>: Joël PRUDHOMME à Catherine BRUN - Denis MOSSAZ à Patricia VERDET <u>VALSERHÔNE</u>: Jean-Pierre FILLION à Serge RONZON - Mourad BELLAMMOU à Régis PETIT - BERGERET Marielle à Christiane RIGUTTO - Anthony GENNARO à Isabelle DE OLIVEIRA

Votants: 34 Présents: 25

Date de la convocation: 22 MARS 2024

Secrétaire de séance : Benjamin VIBERT

Accusé de réception en préfecture 001-240100891-20240404-24-DC042-BF Date de télétransmission : 19/04/2024 Date de réception préfecture : 19/04/2024 Nature de l'acte : Finances locales - Décisions budgétaires

Objet: Approbation du budget primitif 2024 du budget annexe Déchets ménagers

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, présente à l'assemblée le budget primitif 2024 du budget annexe déchets ménagers qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : 4 783 027,00 €

Section d'Investissement : 1 125 954,57 €

Elle propose au Conseil communautaire d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe déchets ménagers tel que présenté.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelles organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités Territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes et EPCI,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 20 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- APPROUVE le vote du budget primitif 2024 du budget annexe déchets ménagers de la Communauté de Communes annexé :

Section de Fonctionnement : 4 783 027,00 €

munes de

CP.B

Section d'Investissement : 1 125 954,57 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de L'yon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire,

100

Benjamin VIBERT

Le Président, Patrick PERREARD

> Accusé de réception en préfecture 001-240100891-20240404-24-DC042-BF Date de télétransmission : 19/04/2024 Date de réception préfecture : 19/04/2024